



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
6 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session annuelle de 2011**

6-9 septembre 2011, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la Population**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour le Tchad**

Assistance proposée : 22 millions de dollars, dont 12 millions à prélever sur le budget ordinaire et 10 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2012-2016)

Cycle de l'assistance : Sixième

Catégorie selon  
la décision 2007/42 : A

**Assistance proposée, par domaines prioritaires du programme**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé et droits en matière de procréation	6,9	7,0	<b>13,9</b>
Population et développement	2,3	1,5	<b>3,8</b>
Égalité des sexes	2,3	1,5	<b>3,8</b>
Coordination et aide au programme	0,5	–	<b>0,5</b>
<b>Total</b>	<b>12,0</b>	<b>10,0</b>	<b>22,0</b>



## I. Analyse de la situation

1. Le Tchad s'étend sur une superficie d'environ 1,3 million de kilomètres carrés. Sa population compte à peu près 11,9 millions d'habitants inégalement répartis. Cinquante-deux pour cent des Tchadiens sont âgés de moins de 18 ans et 78 % d'entre eux vivent dans les zones rurales. Malgré les recettes pétrolières dont le Tchad bénéficie depuis 2004, 54 % de la population tchadienne vit en dessous du seuil de pauvreté.

2. Le taux d'accroissement annuel de la population est de 3,1 %. L'indice synthétique de fécondité est élevé (6,3 enfants par femmes) à cause : a) du haut taux de fécondité des adolescentes (58 % des filles ont des enfants avant d'atteindre leurs 18 ans; et b) du faible taux de prévalence de la contraception (1,6 % en 2010). Le besoin non comblé de planification familiale s'élève à 23 % en raison de l'insuffisance des services et des mesures d'incitation à la modification du comportement dans ce domaine.

3. Les mauvaises conditions de vie et l'absence d'un bon système de soins de santé se répercutent sur l'accessibilité et la qualité des services. Le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes est passé de 1 099 en 2004 à 1 200 en 2008. Celui de la mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes est monté de 102 en 2004 à 108 en 2010. Le taux de mortalité maternelle est élevé pour les raisons suivantes : a) faible taux de naissances assistées par du personnel médical qualifié (16,2 % en 2010); b) mauvaise qualité des soins de santé procréative, y compris les soins obstétriques d'urgence; c) aiguillage inadéquat vers les soins obstétriques d'urgence; d) absence de prestataires de services dotés de la formation voulue; et e) pratiques traditionnelles néfastes.

4. En 2005, le taux de prévalence du VIH/sida était de 3,3 % chez les personnes âgées de 15 à 49 ans et de 5 % dans la catégorie des 15 à 24 ans. Les femmes représentent 58 % de l'ensemble de la population touchée par le virus. Parmi les femmes enceintes contaminées, 50 % appartiennent à la catégorie des 15 à 24 ans. Ces forts taux de prévalence sont dus au fait que le VIH est mal connu et que le préservatif est peu utilisé.

5. L'inégalité entre les sexes prévaut dans tous les domaines. Le taux d'alphabétisme dans le groupe des 15 à 24 ans est de 54 % chez les hommes et de 37 % chez les femmes. L'indice de parité pour la scolarisation au niveau primaire avait atteint 0,7 % en 2009, par rapport à 0,67 % en 2005. Peu de femmes occupent des postes de responsabilité. En 2010, elles ne représentaient que 22 % des ministres et 6 % des parlementaires.

6. Douze pour cent des femmes mariées ont déclaré avoir subi de la violence sexuelle et 18 % ont indiqué qu'elles avaient été victimes de violence physique. La prévalence des mutilations génitales féminines est de 44 %. Les femmes ont peu d'accès aux ressources. La problématique hommes-femmes n'est pas suffisamment prise en compte dans les stratégies de développement et les documents d'orientation. L'inégalité entre les sexes est due principalement à l'inégalité des relations de pouvoir et à l'absence de dispositions et de mécanismes juridiques pour la protection des droits de la femme.

7. La situation sociopolitique est stable. Mais la présence de grands nombres de réfugiés (250 000 Soudanais et 150 000 personnes déplacées dans la partie orientale

du pays et 50 000 réfugiés de la République centrafricaine dans le sud) rend les services sociaux de base difficiles à assurer.

8. Les problèmes relatifs à la population et au développement sont notamment : a) absence de données fiables et ventilées; b) manque de spécialistes dans le domaine démographique; et c) insuffisance des systèmes de suivi et d'évaluation.

## II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. L'assistance du FNUAP au Tchad a commencé en 1986. Le cinquième programme de pays, 2006-2010, a apporté un appui au gouvernement dans les domaines de la réforme sociale et de l'élaboration des politiques et des stratégies.

10. En ce qui concerne la santé et les droits de la procréation, un appui a été apporté dans les domaines suivants : a) amélioration des soins obstétricaux d'urgence dans six hôpitaux régionaux et dans les camps de réfugiés; b) sensibilisation en matière de planification familiale; c) amélioration du traitement de la fistule obstétricale dans quatre hôpitaux régionaux; d) création d'un centre national de soins de santé procréative et de traitement de la fistule obstétricale; e) distribution locale de contraceptifs dans deux districts sanitaires pilotes; f) mise en œuvre d'une stratégie pour la prestation de services de santé procréative mobiles; et g) adoption de la feuille de route destinée à accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales.

11. Dans le domaine de la population et du développement, le programme a notamment contribué aux résultats suivants : a) adoption de la politique démographique nationale; b) formation du personnel national sur l'intégration des variables démographiques aux cadres de politique générale et sur la création d'une base de données; c) organisation d'un deuxième recensement national; d) achèvement d'une enquête en grappes à indicateurs multiples; et e) enseignement de la matière population et développement au niveau de la maîtrise à l'université de N'Djamena.

12. S'agissant de l'égalité des sexes, les résultats suivants ont été notamment obtenus : a) intégration des questions d'égalité des sexes dans le deuxième document stratégique national sur la réduction de la pauvreté; b) élaboration des principaux documents stratégiques tels que la politique nationale en matière d'égalité des sexes et de stratégies destinées à la lutte contre la violence sexiste et les mutilations génitales féminines; c) création d'un groupe thématique interinstitutions sous la direction du FNUAP; d) constitution d'un réseau d'hommes pour appuyer l'égalité entre les sexes et adoption de mesures visant à réduire la mortalité maternelle; e) mise en place d'un service de téléassistance et fourniture d'un appui juridique, psychologique et médical aux victimes de violence sexiste; et f) aide à la création de coopératives de femmes et de jeunes en milieu rural.

13. En matière d'aide humanitaire, le programme a mobilisé des ressources pour accélérer et améliorer les interventions dans les domaines de la santé procréative et de la violence sexiste. Les campagnes organisées ont permis de mobiliser des ressources pour le deuxième recensement, la feuille de route nationale visant à accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales et les activités relatives à l'égalité des sexes. Divers partenariats conclus avec des organismes des Nations Unies, des organisations bilatérales, des organisations non

gouvernementales (ONG) et des organisations de la société civile ont contribué aux réalisations du programme.

14. Le succès du sixième programme dépendra des mesures suivantes : a) renforcement des capacités; b) intensification des activités de communication et de sensibilisation visant à modifier les comportements; c) renforcement des partenariats; d) mobilisation des ressources; et e) amélioration de l'exécution au niveau national.

### **III. Programme proposé**

15. Le sixième programme de pays permettra d'améliorer la qualité de vie du peuple tchadien en promouvant les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et des services de santé procréative de qualité. Il représente un effort de collaboration entre le Gouvernement, les ONG, les parties prenantes de la société civile et le FNUAP. Il est en concordance avec le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration du Millénaire et le Programme d'action de Beijing.

16. Le programme concorde aussi avec le deuxième document stratégique national relatif à la réduction de la pauvreté, la politique nationale en matière de population, le Plan d'action de Maputo, la campagne visant à accélérer la réduction de la mortalité maternelle en Afrique, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les recommandations de l'évaluation finale du cinquième programme de pays pour le Tchad.

17. Le programme proposé comporte trois composantes : a) Santé et droits de la procréation; b) Population et développement; et c) Égalité des sexes. Il contribue à la réalisation de quatre des 11 réalisations du PNUAD.

#### **Composante santé et droits de la procréation**

18. Dans le domaine de la santé et des droits de la procréation, le programme mettra l'accent sur : a) l'amélioration du système de santé; b) l'organisation de l'orientation vers les soins obstétricaux d'urgence; et c) le renforcement des capacités des prestataires de services dans 8 des 22 régions du Tchad;

19. Deux résultats sont attendus de cette composante : a) les populations, en particulier les femmes en âge de procréer et les adolescentes, connaissent et adoptent les pratiques sanitaires essentielles et possèdent un meilleur accès à des services de santé maternelle et infantile de qualité; et b) les groupes vulnérables, en particulier les jeunes, ont accès à des services de prévention et adoptent un comportement qui favorise la prévention du VIH/sida. Cette composante comporte quatre produits.

20. *Produit 1 : Augmentation de l'offre de services de qualité en matière de santé procréative, y compris les soins obstétricaux d'urgence, à l'attention des femmes en âge de procréer.* Pour ce faire, il s'agira : a) d'intégrer les politiques et les stratégies de santé procréative aux textes nationaux relatifs au développement; b) d'améliorer les systèmes de soins de santé; c) de renforcer et d'étendre les programmes de traitement de la fistule et de coordination dans ce domaine; et d) de promouvoir et de renforcer les partenariats intersectoriels.

21. *Produit 2 : Augmentation de l'offre de services de qualité dans le domaine de la planification familiale, y compris dans les situations de crise humanitaire, à l'attention des femmes, des adolescents et des hommes.* Pour ce faire, il s'agira de renforcer : a) les activités d'information et de communication préconisant le changement des comportements de manière à repositionner la planification familiale dans le cadre des programmes de développement; b) la capacité des prestataires et des installations de prestation de services; c) la participation des hommes en vue d'accroître l'utilisation des services; d) la distribution locale; et e) la sécurité de l'approvisionnement en produits et les systèmes informatisés de gestion logistique.

22. *Produit 3 : Amélioration de la connaissance des méthodes contraceptives modernes chez les femmes, les hommes, les jeunes et les adolescents dans la zone visée par le programme.* Pour ce faire, il s'agira : a) d'élaborer et d'exécuter un plan de communication intégré sur les pratiques et les droits fondamentaux en matière de santé procréative; b) d'encourager, de concert avec les décideurs, la promotion de la santé et des droits de la procréation, en particulier en faveur des groupes vulnérables; c) d'apporter un appui institutionnel aux organisations de la société civile et aux organisations non gouvernementales dans le cadre des activités de communication préconisant le changement des comportements, y compris sur le plan local; et d) d'encourager la participation des hommes afin d'accroître l'utilisation des services de santé procréative.

23. *Produit 4 : Augmentation de l'offre de services d'information et de soins adaptés aux jeunes dans le domaine de la santé procréative afin de prévenir les infections sexuellement transmises et le VIH.* Pour ce faire, il s'agira : a) d'intégrer les services relatifs à la santé procréative et à la lutte contre le VIH; b) de soutenir le programme de promotion de l'utilisation du préservatif; et c) de renforcer les services adaptés aux jeunes dans les dispensaires de santé et les centres de jeunes.

### **Composante population et développement**

24. En matière de population et de développement, les résultats suivants sont attendus : a) les institutions nationales et locales et les partenaires du développement sont dotés des moyens nécessaires pour bien exécuter les programmes nationaux et régionaux; et b) les institutions nationales de statistique produisent et diffusent des données socioéconomiques fiables ventilées par sexe pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et des stratégies. Cette composante comporte trois produits.

25. *Produit 1 : Renforcement de la capacité des autorités locales d'exécuter les plans et les programmes.* Pour ce faire, il s'agira : a) de faire campagne pour la mobilisation de ressources; de développer l'enseignement des questions de population et de développement dans les institutions d'enseignement supérieur; et c) de renforcer les moyens techniques et institutionnels en matière de population et de développement.

26. *Produit 2 : Renforcement de la capacité du groupe de l'exécution nationale du Ministère de l'économie et du plan de participer à la formulation, au suivi et à l'évaluation des plans, programmes et projets.* Pour ce faire, il s'agira : a) de renforcer la capacité technique et institutionnelle du groupe de l'exécution nationale; b) d'élaborer des outils de suivi et d'évaluation; et c) de promouvoir une meilleure coordination des programmes.

27. *Produit 3 : Amélioration de la capacité du système national de statistique de produire et de diffuser des données sociales et démographiques.* Pour ce faire, il s'agira : a) d'élaborer les instruments nécessaires à la mobilisation de ressources pour le troisième recensement; b) de créer une base de données nationale; c) d'appuyer la troisième enquête démographique et sanitaire; et d) d'accroître la capacité du bureau national de statistique d'analyser les données du recensement.

#### **Composante égalité des sexes**

28. En ce qui concerne l'égalité des sexes, le programme promouvra l'éducation des filles et la participation des femmes à la prise de décision et contribuera à la prévention de la violence sexiste et à la lutte contre cette forme de violence. Le résultat suivant est attendu : a) Les autorités nationales sont plus aptes à élaborer et à utiliser des lois et des mécanismes de protection soucieux de l'égalité des sexes en faveur des femmes et des jeunes. Cette composante comporte trois produits.

29. *Produit 1 : Renforcement de la capacité des autorités nationales d'élaborer et d'appliquer des lois et des politiques qui encouragent le respect des droits de l'homme, surtout des femmes et des filles.* Pour ce faire, il s'agira : a) d'appuyer les campagnes et les activités de sensibilisation visant à promouvoir l'élaboration et l'adoption de lois sur l'égalité des sexes; b) de renforcer la capacité du personnel judiciaire, de la police et de la gendarmerie, des agents de santé et des responsables administratifs et militaires; et c) de mener des campagnes de sensibilisation à l'intention des groupes influents, des jeunes, des femmes et des hommes.

30. *Produit 2 : Amélioration de la capacité des organisations de la société civile de donner des conseils sur l'égalité des sexes et sur la prévention de la violence sexiste et la lutte contre cette violence.* Pour ce faire, il s'agira : a) de renforcer la capacité des organisations de femmes et de jeunes, des organisations confessionnelles et des réseaux de défense des droits de l'homme; b) de soutenir les campagnes menées auprès des décideurs et des groupes influents; c) de sensibiliser les communautés au sujet des droits de l'homme et de la violence sexuelle et sexiste; et d) d'assurer une formation aux jeunes et aux femmes dans les zones rurales.

31. *Produit 3 : Gestion autonome de leurs coopératives par les femmes et les jeunes des zones rurales.* Pour ce faire, il s'agira : a) d'intensifier les activités d'information et de sensibilisation au sujet de l'autonomisation des femmes et de la promotion de leurs droits à l'intention des dirigeants communautaires et des femmes; b) d'améliorer les compétences des jeunes et des organisations de femmes rurales dans les techniques de gestion ; et c) de créer des partenariats avec des institutions de microfinancement et d'autres organisations de développement.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

32. Les entités nationales exécuteront le sixième programme de pays conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats, suivant des plans de travail annuels. Le Ministère de l'économie et du plan coordonnera le programme par l'intermédiaire du groupe de l'exécution nationale en collaboration avec le groupe chargé de l'harmonisation des programmes de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Gouvernement tchadien et le FNUAP élaboreront des plans de suivi,

d'évaluation et de mobilisation des ressources compatibles avec ceux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

33. Le bureau de pays du FNUAP au Tchad est constitué d'un représentant, d'un représentant adjoint, d'un représentant assistant, de deux conseillers internationaux, d'un spécialiste du suivi et de l'évaluation, d'un chef des opérations internationales et de plusieurs administrateurs de programme nationaux et du personnel d'appui. Le personnel travaillant au bureau auxiliaire d'Abéché et à Goz Beida comporte un coordonnateur, un administrateur des affaires humanitaires, un spécialiste des bases de données, deux administrateurs de programme nationaux et plusieurs membres de personnel d'appui. L'appui technique sera fourni par les bureaux régionaux et sous-régionaux du FNUAP, des groupes du Siège et des consultants internationaux et nationaux.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Tchad

**Priorités nationales :** a) Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques; b) développer les ressources humaines

**Réalisations du PNUAD :** a) Les populations, en particulier les groupes vulnérables, accèdent de façon équitable aux services sociaux de base et utilisent ces services et participent à leur gestion ; b) Les populations accèdent de façon équitable à des services efficaces de prévention, de soins et de traitement du VIH/sida et utilisent ces services

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><i>Résultat :</i> les populations, en particulier les femmes en âge de procréer et les adolescentes, connaissent et adoptent les pratiques sanitaires essentielles et possèdent un meilleur accès à des services de santé maternelle et infantile de qualité</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de prestation de soins anténataux Point de référence : 23 %; cible : 70 %</li> <li>Taux de naissances assistées par du personnel médical qualifié Point de référence : 12 %; cible : 40 %</li> <li>Taux de contraception Point de référence : 1,3 %; cible : 7 %</li> </ul> <p><i>Réalisation 2 :</i> Les groupes vulnérables, en particulier les jeunes, accèdent à des services de prévention et adoptent un comportement propice à la prévention du VIH/sida</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant une connaissance précise du VIH</li> </ul>	<p><i>Produit 1 :</i> Augmentation de l'offre de services de santé procréative de qualité, y compris les soins obstétricaux d'urgence, à l'intention des femmes en âge de procréer</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des centres de santé qui proposent des soins obstétricaux d'urgence de base Point de référence : 44 %; cible : 80 %</li> <li>Pourcentage des centres de santé qui proposent des soins obstétricaux d'urgence Point de référence : 40 %; cible : 80 %</li> <li>Taux de naissances par césarienne Point de référence : 0,7 %; cible : 3 %</li> </ul> <p><i>Produit 2 :</i> Augmentation de l'offre de services de planification familiale de qualité, y compris dans les situations de crise, à l'intention des femmes, des adolescents et des hommes</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des centres de santé qui proposent au moins trois méthodes contraceptives Point de référence : 60 %; cible : 90 %</li> </ul> <p><i>Produit 3 :</i> Amélioration de la connaissance des méthodes de contraception modernes chez les femmes, les hommes, les jeunes et les adolescents dans les zones visées par le programme</p>	<p>Gouvernement</p> <p>Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida;</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);</p> <p>Banque mondiale;</p> <p>Organisation mondiale de la Santé (OMS);</p> <p>Organisations non gouvernementales (ONG)</p>	<p>13,9 millions de dollars É.-U. (6,9 millions de dollars prélevés sur le budget ordinaire et 7 millions de dollars provenant d'autres ressources.</p>



<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<p>Point de référence : hommes, 20,2 %; femmes, 8,1 %</p> <p>Cible : 80 % pour les deux sexes</p>	<p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de la population connaissant au moins deux méthodes contraceptives modernes</li> </ul> <p>Point de référence : 7 %; cible : 15 %</p> <p><i>Produit 4 :</i> Augmentation de l'offre d'informations et de services de santé procréative adaptés aux jeunes afin de prévenir les infections sexuellement transmises et le VIH.</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des établissements de santé et des centres de jeunes qui proposent des services adaptés à la jeunesse</li> </ul> <p>Point de référence : 0 %; cible : 60 %</p>		

**Priorités nationales :** a) Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques; b) développer les ressources humaines

**Réalisations du PNUAD :** a) Les autorités nationales, en collaboration avec les parties prenantes concernées, assurent une coordination rationnelle et efficace de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes nationaux et régionaux

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Population et développement	<p><i>Réalisation 1 :</i> Les institutions nationales et locales et les partenaires du développement sont dotés des moyens nécessaires pour bien exécuter les programmes nationaux et régionaux</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les plans sectoriels visant à renforcer la capacité des ressources humaines sont mis en place</li> </ul> <p>Point de référence : 1 plan dans le domaine de la santé; cible : 5 plans</p>	<p><i>Produit 1 :</i> Renforcement de la capacité des autorités locales d'exécuter les plans et les programmes de développement</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de régions ayant exécuté des plans et des programmes de développement régionaux</li> </ul> <p>Point de référence : 0; cible : 15</p> <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement de la capacité du groupe de l'exécution nationale du Ministère de l'économie et du plan de participer à la formulation, au suivi et à l'évaluation des plans, programmes et projets</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'exécution du plan de suivi et d'évaluation</li> </ul> <p>Point de référence : 0 %; cible : 90 %</p>	Gouvernement; régions Organismes des Nations Unies Banque mondiale;	3,8 millions de dollars (2,3 millions de dollars prélevés sur le budget ordinaire et 1,5 million de dollars provenant d'autres ressources.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<p><i>Réalisation 2</i> : Les institutions nationales de statistique produisent et diffusent des données socioéconomiques fiables ventilées par sexe pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques et des stratégies</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rapports disponibles sur le recensement de 2009</li> </ul> <p>Point de référence : 1; cible : 5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des institutions faisant appel à une méthode de gestion axée sur les résultats</li> </ul> <p>Point de référence : 0; cible : 60 %</p>	<p><i>Produit 3</i> : Amélioration de la capacité du système national de statistique de produire et de diffuser des données sociales et démographiques</p> <p><i>Indicateur</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de publications contenant des données sociodémographiques</li> </ul> <p>Point de référence : 0; cible : 50</p>		

**Priorités nationales** : a) Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques; b) accroître le potentiel de croissance du secteur rural

**Réalisations du PNUAD** : Les organisations gouvernementales et de la société civile respectent et appliquent les principes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes

<i>Composante du programme</i>	<i>Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme</i>	<i>Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Égalité des sexes	<p><i>Réalisation</i> : La capacité des autorités nationales d'élaborer et d'utiliser des lois tenant compte de la différence entre les sexes et des mécanismes de protection des femmes et des jeunes est renforcée</p>	<p><i>Produit 1</i> : Renforcement de la capacité des autorités nationales d'élaborer et d'appliquer des lois et des politiques qui promeuvent le respect des droits de l'homme, en particulier des femmes et des filles, dans les zones visées par le programme</p> <p><i>Indicateurs</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lois propices à l'exercice des droits de l'homme</li> </ul>	<p>Gouvernement ; Assemblée nationale PNUD; UNICEF. ONU-Femmes; OMS; Banque mondiale ONG</p>	<p>3,8 millions de dollars (2,3 millions de dollars prélevés sur le budget ordinaire et 1,5 million provenant d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total de la composante Coordination et aide au programme :</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Objectifs, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus du programme</i>	<i>Produits, indicateurs, indicateurs de base et résultats attendus</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de stations radiophoniques émettant des programmes hebdomadaires au sujet des droits de l'homme</li> </ul> <p>Point de référence : 3; cible : 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des affaires de violation des droits de l'homme examinées par le système de justice</li> </ul> <p>Point de référence : 0%; cible : 50%</p>	<p>Point de référence : 3; cible : 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de femmes ayant été victime de violence sexiste physique</li> </ul> <p>Point de référence : 18 %; cible : 10 %</p> <p><i>Produit 2 :</i> Amélioration de la capacité des organisations de la société civile de donner des conseils sur l'égalité des sexes et sur la prévention de la violence sexiste et la lutte contre cette violence</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans d'action mis en œuvre par des organisations de la société civile</li> </ul> <p>Point de référence : 0; cible : 10</p> <p><i>Produit 3 :</i> Autonomie des femmes quant à la gestion de leurs coopératives</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <p>Pourcentage des coopératives devenues autonomes</p> <p>Point de référence : 33 %; cible : 70 %</p>		0,5 million de dollars prélevé sur le budget ordinaire